

Formuler l'ineffable de l'exil : autour de *Dix années d'exil* de Germaine de Staël

Repères chronologiques

Née à Paris le 22 avril 1766, Germaine de Staël est la fille de Jacques Necker (1732-1804), ministre d'État et contrôleur général des Finances de Louis XVI et de Suzanne Curchod (1737-1794), femme de lettres qui tient dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle l'un des salons littéraires les plus célèbres de Paris. S'y réunissent entre autres Marmontel, La Harpe, Buffon, Diderot et Madame du Deffand ; c'est dans ce contexte particulier que Germaine de Staël fait ses premières armes en matière de conversation.

En 1788, elle publie sa première œuvre, les *Lettres sur les écrits et le caractère de Jean-Jacques Rousseau* ; trois ans plus tard, elle ouvre son premier salon politique, bientôt devenu un haut lieu de la pensée modérée. L'année 1792 la voit se réfugier en Suisse, suite aux débordements politiques parisiens. En 1795, elle est exilée par le Comité de salut public, et rencontre Bonaparte fin 1796. L'enthousiasme domine alors chez l'écrivaine, admirative de celui qui apparaît alors comme un héros républicain doté d'une envergure sans pareille parmi ses contemporains. Bientôt, toutefois, leur relation se gâte ; Bonaparte, qui n'essaie pas encore de se concilier l'écrivaine, ne tarde pas à être irrité par son talent et son influence, tenant son salon pour une coterie hostile à son égard ; de son côté, l'écrivaine s'alarme très tôt du penchant à l'arbitraire qu'elle devine chez le futur Premier consul.

L'année 1800 marque la parution de *De la littérature*, qui suscite une polémique d'envergure pour son apologie du XVIII^e siècle, à un moment où l'on promeut plutôt celui de Louis XIV, et, partant, sa conception du rôle de l'écrivain – apolitique – et de ce que doit être l'autorité du gouvernant, vision à laquelle le siècle des Lumières est forcément opposé en ce qu'il envisage le talent littéraire et l'ambition politique comme inextricablement liés. En 1802, Necker publie ses *Dernières vues de politique et de finance* ; mi-décembre, Staël publie *Delphine*. Par sa préface – le roman est en effet dédié à la « France silencieuse » – et certains aspects de son contenu (apologie de la liberté, notamment celle des femmes, et de l'Angleterre), le roman vaut à l'écrivaine un exil à quarante lieues de Paris, effectif dès 1803.

À compter de ce moment, Staël parcourt l'Europe ; pour les deux années à venir, elle effectue différents voyages en Allemagne (Weimar, Berlin), puis en Italie (Rome, Florence, Venise, Milan) ; tissant des contacts avec les milieux lettrés locaux, elle en tirera *Corinne ou l'Italie* (1807), *De l'Allemagne* (1810). 1810 marque un autre tournant dans sa vie littéraire et personnelle : suite à la saisie et à la mise au pilon, sur ordre de l'Empereur, de *De l'Allemagne*, son exil hors de France lui est signifié. Se réfugiant à Coppet, l'écrivaine, en proie à une surveillance continuelle de la part de la police impériale, s'attelle dès 1811 à la rédaction de *Dix années d'exil*. Le 23 mai 1812, elle fuit le château, qu'elle envisage désormais – à juste titre – comme une prison, et entame le « grand voyage » qui la mènera en Angleterre, en passant par Vienne, Moscou, Saint-Pétersbourg et Stockholm. Il lui faut attendre la chute de l'Empereur, en avril 1814, pour revenir en France, après un exil de douze années.

Elle décède le 14 juillet 1817 à Paris, non sans laisser derrière elle deux manuscrits inachevés, que son fils, Auguste de Staël, est chargé d'éditer. En 1818, ce dernier fait paraître

les *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*, qui rencontrent un succès considérable. En juillet 1821, Auguste publie enfin *Dix années d'exil*.

« *Je passais donc ma vie à étudier la carte de l'Europe pour m'enfuir, comme Napoléon l'étudiait pour s'en rendre maître* » : itinéraire d'une exilée

Si Germaine de Staël est encore persuadée, jusqu'en 1810, de pouvoir négocier avec Napoléon un retour à Paris, la destruction de *De l'Allemagne* apporte un démenti net et définitif à la chose, mettant un terme à toute possibilité de retour en France tant que l'Empereur restera au pouvoir. Décision personnelle, cette mise au pilon est aussi ressentie comme une attaque personnelle par l'écrivaine qui écrit à l'un de ses correspondants, non sans intérêt : « C'est la veille du jour où il devait être en vente que le ministre de la Police, le général Savary¹, a envoyé ses grenadiers s'emparer de mon esprit de conversation, de ma littérature, de ma philosophie, de mon enthousiasme [...] »². Outre l'obligation de quitter le territoire, Germaine de Staël est en quelque sorte assignée à résidence au château de Coppet, avec interdiction de voyager hors de Suisse, mais aussi de publier le moindre ouvrage ; son courrier est ouvert, ses moindres mouvements épiés. Quant à ses amis, ils ne peuvent lui rendre visite sans risquer, à leur tour, l'exil ; cela arrivera à Juliette Récamier³ et à Matthieu de Montmorency⁴, exilés à leur tour pour avoir défié cette consigne.

Lasse de cette surveillance, Germaine de Staël conçoit bientôt le projet de fuir vers l'Angleterre ; le 23 mai 1812, elle quitte Coppet, munie d'un simple éventail, vêtue comme pour une promenade. C'est en réalité le point de départ d'un périple qui l'amène à Vienne, où elle séjourne quelque temps avant de partir vers la Russie, en parvenant à Moscou un mois seulement avant l'arrivée dans la ville de la Grande Armée. Après un passage à Saint-Pétersbourg, l'écrivaine parvient en Suède, où elle se trouve affranchie du joug napoléonien et peut à la fois reprendre le manuscrit de *Dix années d'exil* et faire œuvre de propagandiste en faveur de Bernadotte, prince-héritier du royaume aux idées libérales, qu'elle pose comme le candidat idéal pour succéder à Napoléon à la tête de la France. Après un séjour de sept mois, elle arrive finalement à Londres, au printemps 1813 ; l'accueil qui lui est réservé est triomphal : célébrée comme l'opposante la plus célèbre à un régime honni depuis toujours, Staël y publie enfin *De l'Allemagne*, accueilli avec les plus grands éloges, en même temps qu'elle poursuit son œuvre de propagandiste auprès des hommes d'État les plus en vue d'Angleterre. Une fois Napoléon tombé, elle peut finalement rentrer à Paris, après douze ans d'exil.

Un exil ineffable ?

¹ Anne Jean Marie René Savary, duc de Rovigo (1774-1833), général français, officie comme ministre de la Police de 1810 à 1814.

² Lettre au Prince de Ligne, 21 octobre 1810, in Germaine de Staël, *Correspondance générale. Tome VII. « La destruction de De l'Allemagne. L'Exil à Coppet »* (9 mai 1809-23 mai 1812), Béatrice W. Jasinski et Othenin d'Haussonville (dir.), Paris/Genève, Champion/Slatkine, 2008, p. 306.

³ Juliette Récamier (1777-1849), femme de lettres française dont le salon parisien réunit, du Directoire à la monarchie de Juillet, les personnalités les plus marquantes dans les domaines politique, littéraire et artistique, de Chateaubriand à Tocqueville, en passant par Sainte-Beuve ou Talma, acteur alors des plus réputés.

⁴ Matthieu de Montmorency (1766-1826), militaire et homme politique français d'obédience républicaine, puis royaliste. Nommé Pair de France en 1815, il est également ministre des Affaires étrangères au cours de la Seconde Restauration.

En parcourant la correspondance staëlienne, on est frappé, alors que se prolonge une mesure d'exil qu'elle ne pensait pas voir durer – elle est d'ailleurs la première femme à subir un tel sort –, de voir s'installer chez Staël une certaine frustration quant à l'impossibilité de dire l'exil. Cette lettre datée de 1806 est à cet égard exemplaire :

Parmi les malheurs de ma vie, Madame, il y a de n'être pas entendue, même par les personnes qui me sont le plus chères, sur la douleur que me cause mon exil. [...] Recommencer la vie au milieu de la vie, rompre avec le passé sans que le retentissement en cesse, se refaire un avenir auquel l'espoir manque en entier, ne plus revoir ce qu'on aime, ou exiger d'un au plus des sacrifices cruels, c'est un tel enchaînement de douleurs que je ne sais jamais si je ne mourrai pas *d'un cœur brisé* la semaine suivante. [...] Faut-il ajouter encore que de ne plus communiquer avec un esprit tel que le vôtre, de passer sa vie en traduction, en explication de soi-même, tandis qu'on s'entendait à demi-mot, [...] c'est une douleur qui, je l'avoue, m'accable ? Et je vois que des hommes forts – Cicéron, Bolingbroke, Ovide – savaient mieux braver la mort que l'exil ; je suis bien sûre que cela est plus facile⁵.

L'exil est donc cette douleur ineffable, qu'on ne peut pallier par la conversation ou la littérature, parce qu'elle crée un abîme entre celui qui en est l'objet et l'autre, incapable de saisir l'ampleur du mal qui s'empare de l'exilé, véritable maladie que l'on ne pourrait pas même exprimer en passant « sa vie en traduction, en explication de soi-même » ; parce qu'elle est ineffable, cette peine est pire que la mort même – position que Staël appuie par la souffrance d'« hommes forts » – par opposition à elle, femme dépourvue au milieu de la tourmente.

Formuler l'indicible

L'ineffable de l'exil finit toutefois par trouver à s'exprimer, à la faveur d'un événement traumatique pour Staël. À l'automne 1810, quelques jours à peine avant la mise en vente de son nouvel ouvrage, *De l'Allemagne*, entrepris deux ans auparavant, et qui a reçu l'accord préalable de la censure, la police débarque chez l'imprimeur parisien chargé de la confection des ouvrages pour mettre au pilon les exemplaires déjà imprimés. C'est que Napoléon, qui a parcouru l'ouvrage, a décidé personnellement, et malgré l'accord de la censure, de l'interdire et d'en faire détruire tout exemplaire existant. S'adressant à Napoléon lui-même, Staël écrit, de façon révélatrice, qu'il « s'agit de savoir non ce que j'ai fait mais ce que je suis⁶ ».

Officiellement, on reproche à *De l'Allemagne* son caractère germanophile – ainsi de la lettre de Savary à l'écrivaine, où celui-ci affirme que l'ouvrage « n'est point français », et que les Français « n'en [sont] pas encore réduits à chercher des modèles dans les peuples⁷ » qui plaisent à l'écrivaine ; officieusement, l'ouvrage est mis en accusation pour son silence à l'égard de l'Empereur, jugé aussi coupable que l'invective la plus avérée, et son exaltation d'une littérature autre que la littérature française, ce qui va directement contre le gallocentrisme propre au régime impérial, selon lequel le goût français prime sur tout autre.

⁵ Lettre à Madame de Tessé, 30 juin 1806, in Germaine de Staël, *Correspondance générale. Tome VI. 1805-1809. De Corinne vers De l'Allemagne*, Béatrice W. Jasinski (dir.), Paris/Genève, Champion/Slatkine, 2009, p. 106.

⁶ Lettre à Napoléon, 2 octobre 1810, Germaine de Staël, *Correspondance générale. Tome VII, Op. Cit.*, p. 275-276.

⁷ Lettre de Savary à Germaine de Staël, 3 octobre 1810, reprise par Staël dans sa préface à *De l'Allemagne*, et citée dans Laure Marie Pauline de Broglie, comtesse de Pange, *Madame de Staël et la découverte de l'Allemagne*, Paris, Malfère, 1929, p. 99-100.

Depuis Coppet, elle fait part à ses nombreux correspondants de l'ampleur de son ressentiment face au sort réservé à *De l'Allemagne*, qu'elle appellera désormais, non sans intérêt, son « livre brûlé ». Blessée et indignée, forcée de renoncer à tout retour à Paris, Staël envisage bientôt un ouvrage qui pourrait dire sa douleur en l'insérant dans un propos plus général sur l'exil, entendu comme un châtiment arbitraire, caractéristique du gouvernement despotique qui sévit alors en France. Ouvrage qui, écrit-elle, fera « un grand bruit, s'il y a encore du bruit à faire, c'est-à-dire s'il n'est pas vainqueur ou vaincu⁸ ».

En 1812, elle confie à Claude Hochet sa volonté de formuler l'exil dans un ouvrage :

C'est un état assez singulier et je suis tentée de faire un ouvrage intitulé *De l'exil* qui serait, je crois, rempli d'observations assez nouvelles sur le cœur humain ; je m'y mettrais moi-même comme épisode. [...] cette monotonie qui est comptée comme des années, et pendant laquelle l'âge approche, est un véritable supplice. On dirait qu'on est là en faction devant le tombeau. [...] il y a une maladie de l'exil. J'ai vu M^{me} de Chevreuse et je lui en ai reconnu les symptômes ; on ne se guérit pas de cela⁹.

Dans cette première vision, l'exil de Staël est envisagé comme l'illustration particulière – un « épisode » – d'un propos plus global sur l'exil et la peine qu'il suscite, dans une analyse qui relaterait, sur un ton presque clinique, les symptômes et l'évolution d'un mal qui « ne se guérit pas ».

Écrire le singulier pour dire le collectif

Peu à peu, toutefois, le projet qui sous-tend *Dix années d'exil* prend une autre tournure : du titre initial, *De l'exil*, qui traduit bien l'ambition généralisante et l'absence d'une inscription dans un temps et un lieu précis, l'écrivaine en arrive peu à peu à l'idée d'un ouvrage ancré dans son temps, où son histoire ne serait mobilisée qu'en lien avec celle de la France, puis de l'Europe sous le joug napoléonien.

Cette lettre rédigée depuis Stockholm le montre bien, où elle écrit : « On dirait que vous avez deviné ma pensée, Madame, en me conseillant d'écrire l'histoire. Je m'occupe de rédiger l'histoire de mon exil depuis dix années et cet exil est réuni à tout ce qui s'est passé d'un intérêt général. Je ne suis que l'occasion et non le but¹⁰. »

Cette vision selon laquelle elle n'est que l'occasion, non le but, selon laquelle il s'agit bien d'un récit historique et non autobiographique, on la retrouvera dans la phrase qui ouvre *Dix années d'exil* :

Ce n'est point pour occuper le public de moi que j'ai résolu de raconter les circonstances de dix années d'exil ; les malheurs que j'ai éprouvés, avec quelque amertume que je les aie sentis, sont si peu de chose au milieu des désastres publics dont nous sommes témoins, qu'on aurait honte de parler de soi, si les événements qui nous concernent n'étaient pas liés à la grande cause de l'humanité menacée¹¹.

⁸ Lettre à Gustaf von Löwenhielm, 13 juillet 1813, in Germaine de Staël, *Correspondance générale. Tome VIII. « Le Grand Voyage » (23 mai 1812-12 mai 1814)*, Stéphanie Genand et Jean-Daniel Candaux (dir.), Paris/Genève, Champion/Slatkine, 2017, p. 339.

⁹ Lettre à Claude Hochet, 5 mai 1812, in Germaine de Staël, *Correspondance générale. Tome VIII., Op. Cit.*, p. 582.

¹⁰ Lettre à Elizabeth Hervey, duchesse de Devonshire, 4 mars 1813, in Germaine de Staël, *Correspondance générale. Tome VIII., Op. Cit.*, p. 191-192.

¹¹ G. de Staël, *Dix années d'exil*, Simone Balayé et Mariella Vianello Bonifacio (éd.), Paris, Fayard, 1996, p. 45.

Plus loin, elle écrit, dans la même perspective : « Je veux seulement fixer l'attention de mes contemporains et, si je le puis, de la postérité, sur l'acte arbitraire de l'exil ; et, si je me prends comme exemple, c'est afin de rattacher les idées générales à quelques faits qui leur donnent plus d'intérêt et de vie¹². » La tentation mémorielle ou autobiographique semble ainsi écartée au profit d'un discours à la perspective plus large, que le cas de Staël rend plus concret, symbolisant à lui seul l'arbitraire du régime ainsi dénoncé. C'est cette ambition d'illustration exemplaire, d'un récit personnel subordonné à un but politique que l'on retrouve donc dans l'ouvrage publié quatre ans après la mort de l'écrivaine.

Dix années d'exil (1821)

Paru, par un hasard malencontreux, quelque temps après l'annonce à Paris de la mort de Napoléon, survenue le 5 mai, *Dix années d'exil* couvre les années 1797 à 1804, et 1810 à 1812, entremêlant le récit des événements européens et celui de l'épisode le plus douloureux de la vie de l'écrivaine. Sa genèse est liée à celle des *Considérations sur la Révolution française*, puisque l'écrivaine déplace dans ce dernier ouvrage certains passages originellement placés dans *Dix années d'exil* – selon Auguste, les « morceaux historiques et les réflexions générales¹³ », « réservant les détails individuels pour l'époque où elle comptait achever les *Mémoires* de sa vie¹⁴ », dont *Dix années d'exil* constituerait des « fragments¹⁵ ».

Selon Auguste, *Dix années d'exil* se compose ainsi de deux parties, dont la première rassemble des réflexions incorporées déjà pour beaucoup dans les *Considérations*, « son grand ouvrage politique¹⁶ », et la seconde forme « une espèce de journal¹⁷ » inédit : c'est qu'au moment d'écrire l'ouvrage, avance-t-il, Germaine de Staël « songeait [...] moins à composer un livre, qu'à conserver la trace de ses souvenirs et de ses pensées¹⁸ ». *Dix années d'exil* serait donc selon lui un « récit des circonstances [...] personnelles¹⁹ » à l'écrivaine, qu'elle aurait mêlé à des réflexions plus générales concernant, « depuis l'origine du pouvoir de Bonaparte, l'état de la France et la marche des événements²⁰. » Cette interprétation aura un impact considérable sur la réception d'un ouvrage que l'écrivaine n'avait pas souhaité restreindre à un seul genre.

Entamé suite à la destruction de *De l'Allemagne*, traumatisme qui suscite un besoin de formuler un exil auparavant ineffable, le tout sous les modalités qu'on imagine (ton, etc.), *Dix années d'exil* constitue un ouvrage protéiforme – à la fois chronique politique, pamphlet et carnet de voyage – et inachevé. Il convient également de préciser que l'édition qui paraît en 1821 a fait l'objet de modifications significatives de la part d'Auguste de Staël. Lors du décès de sa mère, en 1817, Auguste se trouve confronté à une alternative pour le moins complexe : nombre de personnages cités dans le manuscrit étant encore vivants, certains plus influents que

¹² *Ibid.*, p. 317.

¹³ Auguste de Staël, « Préface de l'éditeur », G. de Staël, *Dix années d'exil*, *Op. Cit.*, p. 525.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*, p. 523.

¹⁶ *Ibid.*, p. 526.

¹⁷ *Ibid.*, p. 525.

¹⁸ *Ibid.*, p. 524.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

jamais – Talleyrand étant du nombre –, il peut choisir de différer la publication du texte, la reportant à un moment moins délicat, ou le publier rapidement, en retranchant les passages les plus sensibles. Optant pour la seconde solution, il procède à la suppression de passages entretemps transférés par l'écrivaine vers les *Considérations* (relativement au Concordat, au Consulat à vie, aux opinions de Bonaparte sur la Révolution), en ôte certains autres par convenance (dont le portrait de Talleyrand, toujours vivant et plus influent que jamais), remplace pour la même raison nombre de noms propres par des allusions vagues (Constant devient « un ami », Capelle « un nouveau préfet »), et corrige enfin la langue et le style de l'ouvrage (dont les imperfections étaient surtout le fait, en somme, de sa rédaction précipitée et de son inachèvement), ce qui contribue à atténuer certains jugements, à gommer des nuances, et en somme à appauvrir le style de Germaine de Staël²¹. Malgré cela, le ton ironique et vindicatif qui s'est maintenu à travers les trois versions du manuscrit se ressent.

La réception en est toutefois mitigée ; par le moment de sa parution (retour en grâce de Napoléon dans l'opinion), sa complexité, son inachèvement, son absence d'étiquette générique nette et son refus de se limiter à l'affrontement de deux figures, l'ouvrage déconcerte et déçoit les contemporains qui s'attendaient à des Mémoires riches en anecdotes et lui préférèrent nettement les *Considérations*, qui, trois ans plus tôt, ont connu un véritable triomphe.

Une parole singulière sur l'exil

La perspective et la posture déployées par Staël témoignent pourtant d'une originalité profonde dans la façon dont l'écrivaine lie dans son discours le singulier au collectif ; d'un ouvrage portant sur l'exil, où son sort ne serait qu'une illustration d'un propos plus général, Germaine de Staël passe en effet au récit de sa seule expérience, qu'elle entend articuler au récit des événements qui ébranlent la France, et par-delà l'Europe, grande absente de la première version de l'ouvrage. *Dix années d'exil* prend ainsi les contours d'un ouvrage de combat contre celui qui, rappelle-t-elle, « n'est pas un homme, mais un système²² », où le parcours de l'écrivaine illustre par ses liens avec la destinée de l'Europe le mal qui ronge un continent asservi. Il s'agit de montrer aussi, en prouvant l'anachronisme et l'inanité du régime impérial, le bienfondé des idées libérales appliquées au gouvernement de la France, et d'appuyer la candidature de Bernadotte, seul à même de les imposer s'il venait, comme elle l'espère, à succéder à Napoléon. C'est sur ce combat que repose rien moins que « le sort moral de l'espèce humaine²³ » : on le voit, Staël n'hésite pas à recourir au grossissement polémique pour persuader. Un exemple atteste bien de cette différence fondamentale de ton entre les deux versions de *Dix années d'exil* : l'épisode du discours retentissant prononcé par Constant en janvier 1800, et où il devait mettre en garde le Tribunal contre le régime de « servitude » et de « silence²⁴ » qui se préparait, relaté comme suit dans la première version :

²¹ Simone Balayé, « Histoire de l'œuvre », in G. de Staël, *Dix années d'exil*, Op. Cit., p. 38-39.

²² Lettre au Prince de Ligne, 5 mai 1813, in G. de Staël, *Correspondance générale. Tome VIII*, Op. Cit., p. 246.

²³ *Ibid.*

²⁴ Benjamin Constant, *Sur le projet concernant la formation de la loi, proposé au Corps législatif par le Gouvernement le 12 nivose an 8*, in B. Constant, *Œuvres complètes. Tome IV. Discours au Tribunal. De la possibilité d'une constitution républicaine dans un grand pays (1799-1803)*, María Luisa Sánchez-Mejía et Kurt Kloocke (dir.), Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 2005, p. 83

Un soir que j'avais réuni chez moi Lucien, Joseph, M. de Talleyrand, [...] et plusieurs autres encore dont la conversation dans des degrés différents a cet intérêt toujours nouveau qui se trouve rarement ailleurs qu'à Paris, un homme de mes amis s'approcha de moi et me dit tout bas : « Voilà votre salon rempli selon votre goût. Demain, il sera désert si je prononce un discours qui me classe dans l'opposition. » Je lui répondis que je saurais tout sacrifier à ma conviction. L'exaltation inspira cette réponse [...].

Je devais réunir à dîner chez moi plusieurs personnes dont la société me plaisait extrêmement, mais qui tenaient toutes au nouveau gouvernement. Je reçus dix billets d'excuses à cinq heures. Je supportai assez bien le premier et le second, mais quand le troisième et le quatrième arrivèrent, un éclair me révéla tout ce dont j'étais menacée²⁵.

Cette description relativement neutre de l'épisode devient, dans la version principale :

Le jour où le signal de l'opposition fut donné dans le Tribunat par l'un de mes amis, je devais réunir chez moi plusieurs personnes dont la société me plaisait beaucoup, mais qui tenaient toutes au nouveau gouvernement. Je reçus dix billets d'excuses à cinq heures. Je supportai assez bien le premier, le second, mais, quand ces billets se succédaient, je commençais à me troubler. Vainement j'en appelais à ma conscience, qui m'avait conseillé de renoncer à tous les agréments de société attachés à la faveur de Bonaparte, mais tant d'honnêtes gens me blâmaient que je ne savais pas m'appuyer assez ferme sur ma propre manière de voir²⁶.

La formule retenue dans la version principale pour désigner le 5 janvier 1800 comme « le jour où le signal de l'opposition fut donné » est donc absente de la première version, où Constant se contente de parler pour lui, seul à être classé dans l'opposition, tandis qu'il donnait dans la version principale le signal d'un mouvement collectif. C'est que la première version, contrairement à la seconde, n'est pas portée par une fin polémique et une vision du récit où chaque épisode annonce et préfigure l'exil de l'écrivaine, comme autant de jalons d'un antagonisme posé comme inéluctable.

Dès lors, contrairement aux *Considérations*, texte historique où elle endosse la posture de l'historien (surplombante et relativement neutre), *Dix années d'exil* polarise résolument le débat et les forces en présence, comme le montre une de ses lettres, où elle écrit :

Il n'y a point de pouvoir dans tout cela, ou plutôt il n'y en a qu'un seul à combattre et tous les autres sont de nobles alliés contre un seul. [...] il n'est question que de deux nations, celle qui sert Dieu et Mammon. Le Prince est le Napoléon des honnêtes gens. [...] il faut désirer de le servir, pour lui qui a une âme vraiment belle, et pour la cause du monde qui ne peut être sauvée que par lui²⁷.

Ce faisant, elle déploie une éloquence « qui n'est pas toujours exempte d'amertume²⁸ », ce qui paraît logique pour une œuvre inspirée « par un sentiment courageux de résistance à la tyrannie²⁹ », écrite alors que « le pouvoir impérial était à son apogée³⁰ » et dont la publication sous Napoléon eût été un « acte inouï de témérité³¹ ».

²⁵ G. de Staël, *Dix années d'exil*, Op. Cit., p. 329.

²⁶ *Ibid.*, p. 86-87.

²⁷ Lettre à Carl Gustaf von Brinkman, 7 décembre 1812, in G. de Staël, *Correspondance générale. Tome VIII*, Op. Cit., p. 144.

²⁸ Auguste de Staël, « Préface de l'éditeur », in G. de Staël, *Dix années d'exil*, Op. Cit., p. 526.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*, p. 524.

Si sa parole est indéniablement militante, elle n'en est pas pour autant mensongère : Staël, relativement bien informée, ne se trompe que rarement quant aux faits concernant Napoléon ; on ne peut contester que l'interprétation qu'elle en donne, en tant qu'opposante résolue à mettre en lumière le mal accompli par le despote dénoncé au détriment de ses éventuels bienfaits. Bien que virulent, son discours est par ailleurs dépourvu des exagérations, des inventions fantasques et des attaques personnelles que déploie sans scrupule, en 1814, 1815 et 1821, une vogue d'écrits antinapoléoniens ne reculant pas devant la surenchère, l'invective et l'insulte – ce que désapprouve Staël, arguant, non sans pertinence, que nombre de ces pamphlétaires d'un jour qui s'en prennent au despote déchu sont ceux-là même qui ont profité, aux jours de sa puissance, de ses bienfaits. Quant à elle, elle refuse, une fois le tyran tombé, de publier un ouvrage entamé alors qu'il semblait au faîte de sa puissance, ne souhaitant pas paraître, ce faisant, « se mêler aux basses invectives que se permettaient des gens comblés de ses bienfaits³² », elle qui s'envisage pourtant comme son opposante la plus ancienne et la plus acharnée.

Car, de façon logique, sa posture est l'objet chez l'écrivaine du même travail de grossissement polémique, dans l'espace du texte comme dans sa correspondance. Plusieurs missives en attestent, dont celle-ci, datée de mars 1814 : « Si je voulais me louer, je vous dirais que [...] pendant que toutes les puissances de l'Europe ont cédé à Bonaparte, ma faiblesse seule lui a résisté dix ans », écrit-elle – avant de se reprendre : « Mais il ne s'agit pas de me louer³³ ». Elle n'en écrit pas moins, en 1816 encore : « j'ai lutté dix ans contre la tyrannie de Buonaparte, c'est un titre, je le pense³⁴ ». Châtiment infligé, l'exil devient signe d'élection, titre de gloire, l'indice de convictions défendues avec constance, incarnées hors du seul espace du texte.

Dix années d'exil est donc le lieu d'une subversion de l'exil : de châtiment imposé, il devient ce qui assure à l'écrivaine et à son œuvre leur rayonnement ; elle en est consciente, se félicitant dans sa correspondance de sa capacité à retourner le négatif en positif : « cet exil qui m'a fait tant de peine a été la cause de beaucoup de bien pour moi. », écrit-elle ainsi³⁵. Ou encore : « Je ne hais point l'Empereur pour le mal qu'il m'a fait, la célébrité qu'il m'a valu le compense³⁶ ». C'est en effet à son éloignement forcé de Paris qu'elle doit la cohésion du Groupe de Coppet, sorte de salon mobile la suivant partout ou presque où elle se trouvait, mais également ses voyages, et le réseau intellectuel considérable qu'ils lui ont permis de se constituer à l'échelle internationale, mêlant figures du pouvoir et intellectuels de renom. À peine revenue à Paris, en mai 1814, elle confie à ses correspondants le changement survenu en elle au cours de ce long exil : « ces dix ans ont tout changé³⁷ », écrit-elle à l'un, avant d'avouer, à une autre : « Je compte

³² Lettre à Bernadotte, 28 mars 1815, in G. de Staël, *Correspondance générale. Tome IX. « Derniers combats » (12 mai 1814-14 juillet 1817)*, Stéphanie Genand et Jean-Daniel Candaux (dir.), Paris/Genève, Champion/Slatkine, 2017, p. 146.

³³ Lettre à Dmitri Pavlovitch Tatistchev, 15 mars 1814, in G. de Staël, *Correspondance générale. Tome VIII, Op. Cit.*, p. 480-482.

³⁴ Lettre au prince Neri Corsini, 3 avril 1816, in G. de Staël, *Correspondance générale. Tome IX, Op. Cit.*, p. 450.

³⁵ Lettre à Louise de Hesse-Darmstadt, duchesse de Saxe-Weimar, mi-juin 1814, in G. de Staël, *Correspondance générale. Tome IX, op. cit.*, p. 25-26.

³⁶ Lettre à Carl Gustaf von Brinkman, 7 décembre 1812, in G. de Staël, *Correspondance générale. Tome VIII, Op. Cit.*, p. 143-145.

³⁷ Lettre à Guillaume de Portes, 28 août 1814, in G. de Staël, *Correspondance générale. Tome IX, Op. Cit.*, p. 72-73.

reprendre bientôt le cours de mes voyages. L'exil m'a fait perdre les racines qui me liaient à Paris et je suis devenue par mes goûts européenne³⁸. »

Dès lors, si l'exil est synonyme de souffrance et symbolique de l'arbitraire du régime impérial, il permet aussi de camper une posture d'opposante absolue et irréductible, et d'incarner une autorité et une reconnaissance étendues à l'échelle européenne – ce que nulle autre femme de lettres n'a accompli avant elle.

C'est cette détermination que saluera Hugo en 1841, lors de son discours de réception à l'Académie française :

Au commencement de ce siècle, la France était pour les nations un magnifique spectacle.

[...] Tout dans le continent s'inclinait devant Napoléon, tout, – excepté six poètes, Messieurs, – permettez-moi de le dire et d'en être fier dans cette enceinte, – excepté six penseurs restés seuls debout dans l'univers agenouillé ; et ces noms glorieux, j'ai hâte de les prononcer devant vous, les voici : DUCIS, DELILLE, MADAME DE STAËL, BENJAMIN CONSTANT, CHATEAUBRIAND, LEMERCIER.

Que signifiait cette résistance ? Au milieu de cette France qui avait la victoire, la force, la puissance, l'empire, la domination, la splendeur ; au milieu de cette Europe émerveillée et vaincue qui, devenue presque française, participait elle-même du rayonnement de la France, que représentaient ces six esprits révoltés contre un génie, ces six renommées indignées contre la gloire, ces six poètes irrités contre un héros ? Messieurs, ils représentaient en Europe la seule chose qui manquât alors à l'Europe, l'indépendance ; ils représentaient en France la seule chose qui manquât alors à la France, la liberté³⁹.

Égérie libérale, Germaine de Staël incarne donc, en 1841 encore, l'esprit de liberté et d'indépendance de l'écrivain face au pouvoir, esprit qui irrigue l'imaginaire romantique et, plus avant, celui de la France restaurée. C'est que les idées défendues par ces « écrivains seuls restés debout » ont fait – ou feront – florès, comme le formule Hugo : « Dieu met quelquefois des idées dans certains faits et dans certains hommes comme des parfums dans des vases. Quand le vase tombe, l'idée se répand⁴⁰. » Puissance « subtile et, pour ainsi dire, respirable⁴¹ », l'écrivain est dès lors voué, vérifiant ainsi l'intuition staëlienne, à défier les limites imposées à sa parole – fût-ce en faisant de l'exil même, l'expression la plus aboutie et la plus absolue de sa liberté.

Laetitia SAINTES
Université catholique de Louvain

³⁸ Lettre à Karoline von Häseler, baronne von Berg, 5 mai 1814, in G. de Staël, *Correspondance générale. Tome VIII, Op. Cit.*, p. 510.

³⁹ Discours de réception de Victor Hugo à l'Académie française, prononcé le 5 juin 1841.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*